

## **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2012**

### **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
BESNARD Jacques  
BRIAND Claude  
GARCON Jean-Paul  
ROUYER David  
TALLEC Christa  
TROCHU Pierre

### **Etait absente :**

MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
CARRISSANT Pierrick  
MOYNAT Isabelle (procuration à Christa TALLEC)

### **Ordre du jour :**

- ***Nouveau périmètre de l'intercommunalité (arrêté préfectoral)***
- ***Enquête publique EARL LA CHESNAIE-GIFFARD***
- ***Vente du terrain pour le futur multi accueil***
- ***Ralentisseur dans le centre bourg***
- ***Reconduction du programme Concoret-Gaël-Muël (CGM)***
- ***Projet cantine scolaire : Appel à candidature maîtrise d'œuvre***
- ***Divers***

#### ➤ ***Nouveau périmètre de l'intercommunalité (arrêté préfectoral)***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2012, Monsieur le Préfet soumet à l'avis des conseils municipaux le futur périmètre de l'intercommunalité des communautés de communes du Pays de Saint Méen le Grand et de Montauban de Bretagne ainsi que des communes de Saint Pern et Irodouër. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification de périmètre dans un délai de 3 mois à partir de la date de l'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (8 voix pour, 2 voix contre et une abstention) donne son accord sur la modification de périmètre portant sur le projet de fusion des communautés de communes du Pays de Saint Méen le Grand et de Montauban de Bretagne ainsi que des communes de Saint Pern et Irodouër.

#### ➤ ***Enquête publique EARL LA CHESNAIE-GIFFARD***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a lieu du 10 décembre 2012 au 11 janvier 2013 portant sur la restructuration d'un élevage porcin à la Chesnaie-Giffard à GAEL. Le projet porte sur le réaménagement de l'intérieur des bâtiments existants pour le logement des truies en gestations, la construction d'un bâtiment maternité/post sevrage et la construction d'une fosse de stockage de lisier.

La demande d'autorisation porte sur l'augmentation du nombre de producteurs passant de 386 à 1086 reproducteurs présents et 150 cochettes, l'augmentation du nombre de places de post sevrage en passant de 1500 à 2814 places et l'arrêt de l'engraissement (- 1956

places). Le Conseil Municipal (5 contre et 6 abstentions) donne un avis défavorable à la demande d'autorisation.

➤ ***Vente du terrain pour le futur multi accueil***

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du pays de saint Méen le Grand souhaite que la commune cède pour l'euro symbolique une partie du terrain cadastré AB 177 et AB 178 pour la construction du futur multi-accueil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de céder pour un euro symbolique la partie nécessaire du terrain cadastré AB 177 et AB 178 pour la construction du futur multi-accueil, choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction de l'acte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette cession

➤ ***Ralentisseur dans le centre bourg***

*A revoir pour le prochain conseil*

➤ ***Reconduction du programme Concoret-Gaël-Muël (CGM)***

Monsieur le Maire rappelle que le projet CONCORET, GAEL, MUEL (CGM) est en place depuis la fin de l'année 2011. Ce projet de développement local conduit par les 3 communes a permis notamment d'installer un marché tournant sur les 3 communes. D'autres actions sont également en cours (inventaire du petit patrimoine, action intergénérationnelle, mise en valeur de la vallée du Bois Hamon...)

Ce projet est porté par l'association Etudes et Chantier Bretagne Pays de Loire et conduit par Mademoiselle Souad LAGMIRI diplômée d'un Master II « Aménagement des Espaces Ruraux et Périurbanisation » de l'Université de Rennes 1.

Le Conseil municipal : (10 voix pour, 1 abstention) est favorable au renouvellement et à la poursuite de cette coopération intercommunale avec les communes de Gaël et Concoret et s'engage à inscrire la participation financière correspondante, à savoir 2500 €, au budget primitif 2013.

➤ ***Projet cantine scolaire : Appel à candidature maîtrise d'œuvre***

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il serait opportun de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du projet de cantine scolaire, dans le bâtiment communal sis 30, rue de Brocéliande. Cet appel à candidature prendrait la forme d'une procédure adaptée sur compétences, références et moyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du projet de cantine scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ ***Divers***

➤ ***Droit de préemption, parcelle YA 92***

Monsieur le Maire présente la demande de Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle YA 92 située dans le périmètre du DPU. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas préempter la parcelle AB 347.

➤ **Rapport de la communauté de communes 2011**

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de SAINT MEEN LE GRAND pour l'année 2011.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Communauté de Commune du Pays de SAINT MEEN LE GRAND pour l'exercice 2011.

➤ **Recensement de la population 2013**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de fixer la rémunération des agents recenseurs de la commune qui réalise les opérations du recensement de 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à raison de :

- 1.70 € par bulletin individuel rempli,
- 1.04 € par feuille de logement remplie,
- La commune versera un forfait de 380 € par agent couvrant les frais de transport, les séances de formation, la mise sous pli des lettres et la tournée de reconnaissance.

Et demande à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant au recensement de la population.

➤ **Décision modificative n°10**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient d'apporter une modification au budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget Commune - Décision modificative n°10

FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Compte Dépense 60632 : - 20 €

Chapitre 65 Compte Dépense 65748 : + 20 €